



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le douze décembre deux mil dix-sept, à dix-neuf heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la **Commune de VILLY-le-PELLOUX**, dûment convoqué le 04 décembre 2017 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François VERNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **14**

Nombre de Conseillers absents : **4**

Présents : VERNON Jean-François - BOETTNER Charlotte - DELETRAZ Michel - VULLIET Jean-Claude - BALLIEU Maud - FURGET Isabelle - JANTZEN Cécile - PEREZ Elisabeth - VERNEY Jean-Paul - VILLARD Marie-Christine.

Absents excusés : SAINT Pascal - MEUNIER Pierre - MURON Gérard - VILLARET Odile.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Madame Charlotte Boettner est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion de novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la convention de gestion et d'entretien de rétablissement de communication sur ouvrage d'art (PS) ou sous ouvrage d'art (PI) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à établir et signer les conventions annuelles de mise à disposition du terrain de foot à passer avec les clubs de football et à fixer le montant des redevances. ; Fixe le règlement de location gratuite et ponctuelle aux associations de la commune

Monsieur le Maire propose une indemnité de 300 euros pour la perceptrice, cette délibération est votée 7 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur le Maire informe du changement de prestataire le nouveau sera ELIOR pour la cantine scolaire ainsi que de la date du repas de Noël pour les enfants de l'école qui sera le 21 décembre 2017.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Jean-François Vernon,

